



Dans une EPHAD

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 29 janvier 2007

Dans une EPHAD (association loi 1901) le fait qu'il soit autorisé dans la chambre n'est-il pas contradictoire avec le fait que des travailleurs y pénètrent pour assurer des soins ou des ménages ?

Réponse :

- Aucun salarié ne peut être contraint de pénétrer dans la chambre enfumée d'un résident. Chaque salarié a en effet le droit de protéger sa santé en exerçant son **droit de retrait** pour empêcher son employeur de lui imposer une atmosphère polluée.